



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des lettres et des sciences humaines
École de langues

PLAN DE COURS

Français intensif V

FLE-3141 LANGUE ORALE ET ÉCRITE

DESCRIPTION DU COURS

OBJECTIFS

FORMULES PÉDAGOGIQUES

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

ÉVALUATION

DESCRIPTION DU COURS

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Perfectionnement de la compétence à communiquer requise dans des échanges au contenu élaboré et nuancé. Emploi approprié du vocabulaire spécialisé relié au travail ou au domaine d'études. Approfondissement de notions grammaticales complexes pour exprimer l'hypothèse, la concession et la restriction. Réalisation de tâches et d'activités faisant appel à un discours argumentatif cohérent et bien structuré. Appréciation personnelle et nuancée de certains aspects de la réalité québécoise.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Communiquer à l'oral et à l'écrit pour réaliser des tâches complexes sociales, professionnelles et reliées au domaine d'étude.

OBJECTIFS PARTICULIERS

Communication

- Exprimer l'antériorité
- Exprimer la condition, la restriction et la concession
- Exprimer l'opposition
- Suggérer de faire quelque chose
- Conseiller
- Formuler des hypothèses sur le passé
- Rapporter les paroles de quelqu'un au passé
- Exprimer le doute et la certitude
- Faire valoir son opinion
- Accepter et refuser de façon nuancée

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Lexique

- Souhais formulés lors d'événements collectifs
- Expressions nuancées pour accepter ou refuser (je serais ravi(e) de...)
- Connecteurs temporels
- Souhais personnels

Grammaire

- La concordance des temps (passé composé, imparfait, plus-que-parfait)
- Les temps requis pour le discours indirect au passé
- La condition dans le passé (si+ plus-que-parfait ...)
- L'opposition infinitif/ indicatif / subjonctif
- L'accord du participe passé (approfondissement)
- Verbes suivis des prépositions à et de
- Tous les pronoms relatifs
- Les doubles pronoms personnels
- Choix et règles des déterminants définis ou indéfinis
- Les adverbes de temps
- La négation double
- Les conjonctions de subordination

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'accent sera mis sur le travail en équipe lors de la réalisation de tâches. Toutefois, les formules pédagogiques varieront selon les objectifs à atteindre.

REMARQUES PARTICULIÈRES

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés. **Il va de soi que l'usage du français est de rigueur tant dans la classe qu'à l'extérieur de celle-ci.**

À l'extérieur des heures de classe, les étudiants **doivent** consacrer de leur temps à fréquenter le laboratoire multimédia, à écouter la radio, à regarder la télévision, à lire le journal et à participer le plus possible à des activités dans le milieu francophone et aux ateliers supervisés par l'équipe d'animation du programme FLE de l'École de langues.

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Les étudiants désireux de rencontrer l'enseignant prennent rendez-vous par courriel.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Évaluations sommatives

Écrit I	20 %	3 ^e semaine
Oral I	15 %	3 ^e semaine
Écrit II	30 %	5 ^e semaine
Oral II	15 %	5 ^e semaine
Travaux	20 %	à partir de la 2 ^e semaine

Évaluations formatives

- Plusieurs exercices proposés en classe avec rétroaction immédiate ou en différé.
- Exercices en ligne avec corrigés.

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des quatre (4) habiletés s'il y a lieu : expression orale et expression écrite, compréhension orale et compréhension écrite.

Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

MATÉRIEL DIDACTIQUE

Matériel obligatoire

Le verbomoteur, notes de cours

Matériel complémentaire

- *Bescherelle La conjugaison pour tous*
- *Le Robert & Collins* (dictionnaire bilingue)
- *Larousse Dictionnaire de poche* (bilingue)
- *Larousse Dictionnaire illustré* (bilingue)

Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

CAS PARTICULIERS

Retard et absence

Tout retard non motivé dans la remise d'un travail ainsi que toute absence non motivée à une évaluation entraînent la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation.

En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre enseignant par courriel.

Accommodations

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental.

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires DANS LES COURS DE L'École de langues :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/mesures-daccommodation/>.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : Commission de l'éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse [rédaction : Denis Boucher], Québec, 15 mai 2009)

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

Évaluer et citer ses sources

- www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html

Comment citer un document électronique

- www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoec.html

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.cadeul.com/bde/documents/Reglement_disciplinaire.pdf

Demande de révision de note

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>